

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à RASLE-ROCHE Morgan ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	64
Procurations	13
<b>Votants</b>	<b>77</b>
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 22 mai 2024  
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

DEL2024-05-142

## CONVENTION CADRE AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ POUR LE FINANCEMENT EN 2024 DES PROGRAMMES DE BASSINS VERSANTS ET DES SAGE (ARGOAT TRÉGOR GOËLO ET BAIE DE LANNION)

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, Lannion-Trégor Communauté (LTC) et Guingamp-Paimpol Agglomération s'associent aux travers des deux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qu'elles ont en commun et des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants.

Ainsi, en 2024 sont concernés par le partenariat avec Lannion-Trégor communauté :

- Une partie des actions sur le bassin versant de la Vallée du Léguer,
- Le projet Vigodès sur le bassin versant Jaudy Guindy Bizien (JGB) Côtiers,
- Le SAGE Argoat Trégor Goëlo (ATG),
- Le SAGE Baie de Lannion (BL).

Chaque année, les modalités de ce partenariat sont précisées par une convention entre les deux Agglomérations.

Pour le bassin versant du Léguer, les actions qui font l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté concernent principalement les actions liées au label Rivière Sauvage, au Léguer en Fête et à l'atlas socio-culturel des rivières.

Depuis 2023, les programmes de bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy-Guindy-Bizien n'apparaissent plus dans cette convention. En effet, ces deux programmes d'actions ont été fusionnés au sein d'un contrat unique pour la période 2023-2025, dans lequel chaque collectivité met en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, les actions et projets sur son propre territoire.

Dans la convention 2024, figure néanmoins le projet Vigodès, un projet de restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Bizien qui concerne les deux EPCI. Ce projet fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération à Lannion-Trégor Communauté.

La convention proposée a pour objet de stipuler l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de fixer les modalités de répartition des dépenses inhérentes à la mise en œuvre des programmes d'actions pour l'année 2024. La synthèse des engagements financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Cadre de programmation	Coordination et maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel des dépenses 2024	Montant du reste à charge subventions déduites	Appel à contribution à Guingamp-Paimpol Agglomération	Appel à contribution à Lannion Trégor Communauté
<b>BV Léguer</b>	LTC	144 679 €	87 222 €	8 107 €	-
<b>BV JGB-côtiers</b>	LTC	167 801 €	33 560 €	16 780 €	
<b>SAGE ATG</b>	Guingamp-Paimpol Agglomération	258 670 €	52 994 €	-	16 388 €
<b>SAGE BL</b>	LTC	143 388 €	29 957 €	3 241 €	-

**Considérant** que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

**Considérant** que Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération mettent en œuvre des programmes et des actions pour répondre à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau ;

**Vu** la délibération 2021-02-006 du 20 février 2021, concernant l'évolution du portage du SAGE ATG et du PETR vers l'Agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la mise en place de projets communs sur les bassins versants du Léguer et du Jaudy Guindy Bizien Côtiers et à la mise en œuvre des programmes d'actions des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF

